

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-03-029

Objet : Budget principal : affectation des résultats 2022

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire

Je vous rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2022 de ce budget :

- excédent de fonctionnement de 1 711 405.64 €
- déficit d'investissement de 287 412.05 €

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

- excédent de fonctionnement de 2 503 522.58 €
- déficit d'investissement de 1 859 780.20 €

Je vous propose d'affecter et reporter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- ❖ 1 981 010.20 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde des restes à réaliser 2022 arrêtés à la somme de + 121 230 €), au compte 1068
- ❖ report de la somme de 522 512.38 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002
- ❖ report de la somme de 1 859 780.20 € en déficit de la section d'investissement au compte 001.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 073-217303064-20230330-23_03_029-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 mars 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 23 mars 2023,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'affecter et reporter les résultats du budget principal 2022 de la manière suivante :
 - ❖ 1 981 010.20 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde des restes à réaliser 2022 arrêtés à la somme de + 121 230 €), au compte 1068
 - ❖ report de la somme de 522 512.38 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002
 - ❖ report de la somme de 1 859 780.20 € en déficit de la section d'investissement au compte 001.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 03/04/23

Publication : 03/04/23

Valloire, le 03/04/23

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.